



GRAND PRIX DE POÉSIE THOMAS SANKARA 2020

RÈGLEMENT INTERIEUR

Article 1 :

Un concours de poésie est organisé par Afrique Wilila à l'endroit de tout public amoureux de la poésie, quels que soient leur nationalité, leur lieu de résidence, qu'ils aient publié ou non, pouvant user de toute forme d'expression écrite, sans aucune limitation, sauf celle exigée par les sections visées à l'article 3. **L'appel à candidature est ouvert jusqu'au 08 mars 2020.**

Article 2 :

Sous le nom de « **Grand Prix de Poésie Thomas Sankara** », le concours a pour objectif de distinguer les meilleurs poèmes soumis au jury.

Article 3 :

- Chaque participant est invité à adresser un poème **inédit** uniquement par mail à l'adresse suivante : afriquewilila@gmail.com. Tous les poèmes devront obligatoirement comporter :
- En haut et à gauche, les nom et prénom du candidat, son numéro et son adresse éventuelle.
- Les poèmes peuvent être écrits en prose ou en vers (vers réguliers ou vers libres).
- Avoir une expression très soignée sur un fichier Word (Police : Arial et Taille : 12).

Article 4 :

Chaque envoi devra impérativement comporter les éléments suivants :

- Le poème ;
- Le montant des **droits d'inscription (1 000 FCFA)** payé par Orange Money au numéro suivant : +226 67231786.

Article 5 :

- Le thème de l'édition 2020 est : « **PENSER LA PAIX, PANSER LA PLAIE.** »
- Toutes les formes poétiques seront admises, le jury appréciera particulièrement l'originalité, la qualité, l'expression proposées par rapport au thème imposé.
- Les concurrents ne peuvent adresser **qu'un seul poème.**

Article 6 :

À l'issue des délibérations, les résultats seront proclamés et les noms des poètes lauréats seront connus le **samedi 21 mars 2020, Journée internationale de la poésie.**

Article 7 :

- Chaque lauréat pourra faire état, à l'occasion de toute publication et, plus généralement, de toute communication concernant son poème, de la mention : « **Grand Prix de Poésie Thomas Sankara 2020** » **décernée par Afrique Wilila.**

Article 8 :

- Le premier poème aura un trophée plus divers lots surprises.
- Les poèmes sélectionnés par le jury seront réunis au sein d'un recueil de poèmes publié par Afrique Wilila.

Article 9 :

- Les membres désignés pour faire partie du jury ne peuvent participer au concours.
- Les décisions du jury sont sans appel.

Article 10 :

Les auteurs demeurent entièrement propriétaires de leur œuvre.

Article 11 :

La structure Afrique Wilila s'engage, en contrepartie, à ne faire usage d'aucun des textes soumis au concours sans accord préalable de l'auteur. Par ailleurs, les noms et adresses des candidats demeureront strictement confidentiels.

Article 12 :

- La participation au « **Grand Prix de Poésie Thomas Sankara 2020** » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à Afrique Wilila, par mail ou à son siège au Burkina Faso.

*AFRIQUE WILILA
Ouagadougou
Arrondissement 05
Secteur 22
Téléphone: +226 72 96 27 15*